

## Réunion du Conseil Municipal En date du 26 janvier 2023

### PROCES-VERBAL DE SÉANCE

---

Le 26 janvier 2023 à 20 heures trente s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, en session ordinaire, dans la salle de réunion de l'ancienne école, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, Maire.

**Date de la convocation :** 17 janvier 2023

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 11

**Nombre de conseillers municipaux présents :** 6

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Magali BRIDE, Aurélien COSTES, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX et Laurent MOREAU.

Absents excusés : Jacques ANDREU, Jean-Marie BODT, Fabienne COLAS, Marie-Christine CONTE (pouvoir à COSTES Aurélien) et Jean-Philippe SIRGUE.

Après l'appel nominatif des conseillers municipaux, M. le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal a désigné une secrétaire de séance, Mme Marie-Noëlle LE ROUX, en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

#### **1- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2022**

- Approuvé à l'unanimité

#### **2- Retrait de la délibération n° 21112022-02 relative au reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Réquistanais (CCR)**

La délibération relative au reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la CCR prise le 21 novembre 2022, à hauteur de 10 %, est retirée suite au vote effectué en réunion communautaire.

- Approuvé à l'unanimité

#### **3- Délibération relative à la dématérialisation des actes et autorisation d'urbanisme**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier, l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme a été confiée au Service Urbanisme d'Aveyron Ingénierie. Dans ce cadre, ce service a mis en place un Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme qui sera accessible depuis le site Internet de la Commune de Brasc à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

Le guichet permettra notamment à tout administrer de : - se renseigner, - saisir de façon dématérialisée une demande, et – de suivre l'avancement du ou des dossiers.

Pour les usagers, cela sera un gain de temps, plus de souplesse, la possibilité de suivre leur dossier, des économies sur la reprographie et de l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

Toutes les demandes d'urbanisme dématérialisées qui seraient transmises en dehors de ce guichet (par exemple sur l'adresse mail générique de la commune), ne seront pas recevables et seront donc rejetées et non analysées.

La possibilité de déposer les demandes d'actes et autorisations d'urbanisme, de manière classique, au format papier est maintenue.

Il a donc été pris une délibération de dématérialisation :

- DECIDE, de la mise en place à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, d'un téléservice dénommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme accessible depuis le site internet de la commune,
- APPROUVE les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de ce GNAU.

- Approuvé à l'unanimité

#### **4- Assainissement collectif Sénils : Achats des terrains**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise aux normes de la filière assainissement du hameau de Sénils et notamment la construction d'une station de traitement des eaux usées par filtres plantés de roseaux.

La mise en œuvre de cette station nécessite l'acquisition de divers terrains par la commune de Brasc.

Ainsi, d'une première parcelle doit être achetée à un couple d'habitant, d'une surface totale de 755 m<sup>2</sup> au prix d'achat de 1 € par m<sup>2</sup>, soit un total de 755 €.

- Approuvé à l'unanimité

Une deuxième parcelle doit aussi être achetée aux Consorts d'une indivision, d'une surface totale de 1 112 m<sup>2</sup> au même prix, soit 1 112 €.

- Approuvé à l'unanimité

Une troisième et dernière parcelle doit être acquise auprès d'un autre couple d'habitant, d'une surface totale de 238 m<sup>2</sup>, soit 238 €.

- Approuvé à l'unanimité

#### **5- Assainissement collectif Sénils : demandes des subventions à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental de l'Aveyron**

L'étude concernant la mise aux normes de la filière d'assainissement du hameau, menée par le cabinet ACEDEAU, est à ce jour terminée. De cette étude, il ressort que le coût des travaux de raccordement et de construction de la station de traitement par filtre planté de roseaux s'estime à 73 181,00 € HT (hors frais d'études topographique, géomètre, géotechnique et de maîtrise d'œuvre) et le coût estimatif de mise aux normes des branchements s'élève à 1 550 € HT.

Monsieur Le Maire précise que des aides financières peuvent être demandées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental de l'Aveyron pour la réalisation de ce projet.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et les demandes de subventions qui s'y rapportent :

- Approuver le projet,
- Autoriser Monsieur Le Maire à demander les aides financières, soit pour un montant estimé à 25 613 €, dont :
  - L'Agence de l'Eau Adour Garonne (≈ 25% du montant des travaux)



- Le Conseil Départemental de l'Aveyron ( ≈ 10 % du montant des travaux)
- Approuver l'autofinancement communal ( ≈ 65% du montant des travaux)
- Approuvé à l'unanimité

## **6- Mise aux normes éclairage public Les Rosiers**

Il a été constaté une anomalie et il sera donc effectué les travaux de mise aux normes du réseau éclairage public du hameau Les Rosiers.

Ces travaux auront un coût d'environ 2 000 €

- Approuvé à l'unanimité

## **7-Prévision des travaux de voirie pour 2023**

Brasc a une enveloppe de 36 000 € de la CCR pour les travaux de voirie en 2023.

Monsieur Le Maire et Monsieur Costes Aurélien ont fait le tour de la commune afin de relever les endroits les plus endommagés et donc à réparer en premier, à savoir :

- La route de Fours,

- Approuvé à l'unanimité

## **8-Préparation des budgets 2023**

Excédent 118 000 €

Reste à réaliser 85 000 €

Prévoir en outre:

- La mise en sécurité du joug de la cloche n° 1 par le remplacement de boulons et de brides, plus le temps de travail (1jour1/2 du technicien) et frais de déplacement pour 2 120,52 €,
- L'achat d'un nouvel ordinateur portable pour le bureau du Maire avec le SMICA (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises) pour 800 €.
- La mise aux normes de l'éclairage public du hameau des Rosiers (≈ 2000 €)
- Les travaux d'assainissement de Senils
- Approuvé à l'unanimité

## **9-Questions diverses**

- Faire des demandes de devis pour changer le système de chauffage de la salle des fêtes et la pose d'un compteur pour pouvoir facturer à l'utilisation de celui-ci lors de la location de la salle.
- Accord pour replacer le tableau d'affichage de la bibliothèque qui était sur le mur de la cour de l'école (mur démolit) sur la façade du bâtiment, entre les portes de la salle de réunions et l'entrée de la bibliothèque.
- Brasc se lance cette année dans la conception d'un char pour participer au défilé à la Fête de la Brebis à Réquista qui se déroule toujours le 1<sup>er</sup> week-end de juin.  
Il est choisi un thème différent chaque année. Cette année, c'est les insectes.

## Commune de BRASC

---

Monsieur Aurélien Coste est le responsable de cette action, aussi il recherche des personnes intéressées pour donner un coup de main à cette fabrication ; elles doivent se faire connaître pour être contacter pour assister à une réunion afin de définir quand, où, avec quoi commencer ce char qui représentera notre commune.

Merci à vous d'investir quelques heures de votre temps libre dans ce projet.

- Appel aux personnes retraitées intéressées par un atelier Nutri Activ' qui aura lieu à Brasc dans la salle de réunion (salle de classe), pendant six lundis après-midi du 6 février au 13 mars 2023 de 14h30 à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Le Maire de Brasc,  
Jean-Charles ALIBERT,



La secrétaire de séance,  
Marie-Noëlle LE ROUX,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Noëlle Le Roux', written over a horizontal line.

Affiché le 02/02/2023,  
Et mis en ligne sur [www.brasc.fr](http://www.brasc.fr)